



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Le 26 septembre 2018

Compte-rendu de l'AG intersyndicale du 18 septembre 2018

Cette Assemblée Générale avait pour point principal la question du redéploiement du budget alloué pour la création de 4 CEF habilités sur l'inter-région (3 en IDF - 77/78/95 - et 1 en Guyane) vers les structures existantes et la création de nouvelles structures éducatives.

32 professionnel.l.e.s étaient présents à cette Assemblée Générale.

Nos deux organisations syndicales ont pu faire les constats suivants :

La politique de restructuration menée par la DPJJ depuis les années 2010 a conduit à un manque crucial de places en hébergement classique (collectif et diversifié).

L'insertion est aussi extrêmement mise à mal suite, notamment par la décision de suppression du corps des professeurs techniques, et aussi par la délégation de ses missions à des associations habilitées.

En milieu ouvert, les listes d'attente explosent (plus de 700 mesures en attente sur l'inter-région).

Dans de nombreux services des postes restent vacants année après année, toutes catégories et corps confondus. Par exemple, il manque 58 postes d'éducateurs.

L'immobilier de l'inter-région est particulièrement dégradé dans certains départements. Le département de Seine Saint Denis est le plus touché, toutes unités confondues.

L'inter-région veut ouvrir 4 nouveaux CEF alors qu'en Seine Saint Denis, l'UEMO nouvellement créée de Saint-Ouen a ouvert en septembre 2018 **sans locaux** ! Les professionnels affectés sur l'unité sont actuellement « hébergés » au 2^{ème} étage de l'UEHD-M d'Aubervilliers !

Le constat est fait qu'il y a une différence dans la manière de traiter les questions de délinquance : celle des cols blancs (délinquance économique) qui n'est pas ou peu poursuivie contrairement à la délinquance posée par nos jeunes, pour laquelle il y a une politique de tolérance zéro.

Lors de cette AG, de nombreuses thématiques et questionnements ont pu ressortir des échanges :

- Dans le cahier des charges des nouveaux CEF sont évoqués le placement séquentiel, le placement ouvert, le séjour de remobilisation... N'est-ce pas là la description et la définition des hébergements classiques ?



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



- Quels sont les moyens alloués aux prises en charge de jeunes souffrant de troubles psychiatriques et de quelles solutions d'orientation disposons-nous ?
- Quelle remise en question de l'administration lorsque les conditions de travail sont tellement dégradées sur une unité d'hébergement (ex : UEHC de Rosny-sous-Bois) que tous les agents titulaires en sont partis ?
- Réformer l'ordonnance de 1945 ? Peut-être ! L'envisager sous l'angle de la création de nouvelles structures fermées alors que les existantes n'ont pas démontrées leur efficacité dans la prise en charge des adolescents en grande difficulté, est-ce cela qu'attendent les professionnels de la PJJ ?
- Comment faire face au discours de l'Administration qui laisse à croire que ce sont les collègues de PEAT/UEAT/SEAT qui ne sont pas assez force de propositions dans le cadre de l'alternative à la détention ?
- Pourquoi les titulaires se détournent-ils de l'hébergement ? Connaît-on actuellement une crise dans nos hébergements ? Le constat est partagé qu'il y a de plus en plus de contractuels dans les hébergements, sans qu'ils leur soient donnés la possibilité d'un réel temps de formation.
- L'hébergement collectif va mal en IDF et, par ailleurs, il est très difficile de recruter des familles d'accueil, du fait de la précarité du statut qui leur est proposé, alors qu'elles représentent un appui considérable à l'hébergement.
- De même, qu'en est-il des lieux de vie ? Aujourd'hui il est pratiquement impossible de recourir à ce mode de prise en charge du fait de la séparation civil/pénal. Comment redonner de la respiration au placement éducatif s'il n'y a aucun moyen d'appui ?

Plusieurs actions ont également émergé des débats :

- **La diffusion de deux outils => L'émission diffusée sur LCP et le rapport de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), tous deux sur la question de l'enfermement**
- **Interpellation de nos deux organisations au niveau national afin d'appeler à une mobilisation nationale sur le redéploiement du budget alloué à la création des 20 nouveaux CEF vers les structures existantes et l'innovation**
- **Informers les magistrats des 700 mesures en attente en milieu ouvert sur l'inter-région**
- **Être force de proposition sur la création de nouvelles structures éducatives**
- **Faire une action spécifique PJJ lors de la grève interprofessionnelle nationale prévue le 9 octobre 2018. Depuis, nous avons appris que la Loi de Programmation Justice commencera à être discutée au Sénat le 9 octobre !**
- **Être plus visibles => Mobilisation devant l'Assemblée Nationale ou le Sénat**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



lors du 1^{er} jour d'étude du projet de Loi Programmation Justice 2020 – 2022.
Dès le 9 octobre ?

- Relayer l'information sur nos services pour construire la mobilisation la plus large. Ne pas hésiter à réintroduire le débat sur les unités dans le cadre des réunions institutionnelles.
- Rappeler la différence entre temps éducatif et temps judiciaire.
- Rédiger un nouveau tract => État des lieux des manques (humains et financiers) des unités.
- Interpeller les élu.e.s (députés et sénateurs) avec des outils « pédagogique » (rapport CNCDH, déclaration de la présidente de la LDH, nos témoignages) => A qui sert la PJJ ? Quelles sont ses missions ? Qui sont les jeunes qu'elle prend en charge ?
- Interpeller les médias => L'état immobilier des structures, les conditions de travail, le nombre de jeunes dont les mesures sont en attente. Les inviter à visiter les structures les plus dégradées ?

Deux votes ont été organisés à l'issue de l'AG concernant :

- La construction collective d'une mobilisation spécifique à la PJJ le 9 octobre sur la base des différentes actions proposées.
- L'interpellation de nos organisations syndicales nationales respectives pour qu'il y ait un appel commun à une mobilisation nationale pour obtenir le redéploiement du budget alloué à la création des 20 nouveaux CEF sur les structures existantes et la création de nouvelles structures éducatives.

Ces deux votes ont été approuvés à l'unanimité.

Une AG de grève est donc organisée en intersyndicale le 9 octobre à 9H30 à l'UEAJ de la Fontaine au Roi à Paris, pour décider des modalités d'action de la journée.

Un appel intersyndical est parti dans ce sens